

# DOCUMENTS D'ÉVALUATION ET D'ACCREDITATION

Master Droit privé

College of Law

Arab East Colleges

Arabie saoudite

---

**Mars 2024**

Rapport publié le 15/04/2024

# SOMMAIRE

Rapport d'évaluation pages

1 à 16

Décision d'accréditation

pages suivantes

## RAPPORT D'ÉVALUATION

**Master Droit privé**

**College of Law**

Arab East Colleges

Arabie saoudite

**Février 2024**



La Faculté de droit (College of Law) de l'Arab East Colleges a demandé l'évaluation de formations de master Droit privé par le Hcéres. Le référentiel d'évaluation utilisé est le référentiel d'évaluation des formations à l'étranger hors doctorat/PhD, adopté par le Conseil du Hcéres le 31 janvier 2022. Il est disponible sur le site internet du Hcéres [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr).

Au nom du comité d'experts :

Jean-Pierre Ferrand, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

*« En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres »*

# SOMMAIRE

<b>I. FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION .....</b>	<b>4</b>
<b>II. PRÉSENTATION DE LA FORMATION .....</b>	<b>6</b>
<b>III. COMPOSITION DU COMITÉ D'EXPERTS.....</b>	<b>6</b>
<b>IV. VISITE SUR SITE.....</b>	<b>7</b>
<b>V. ÉVALUATION .....</b>	<b>8</b>
Domaine 1 : La politique et la caractérisation de la formation .....	8
Domaine 2 : L'organisation pédagogique de la formation.....	9
Domaine 3 : L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation.....	10
Domaine 4 : Le pilotage et l'amélioration continue de la formation .....	11
<b>VI. CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>
Points forts .....	13
Points faibles .....	13
Recommandations pour l'Établissement .....	14
<b>VII. OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>15</b>

## I. FICHE D'IDENTITÉ DE LA FORMATION

- Université/établissement : Arab East Colleges
- Composante, faculté ou département concerné : Faculté de droit
- Nom de la formation : master Droit privé
- Année de création : 2008
- Lieu(x) où la formation est dispensée : quartier d'Al-Qirawan, Riyad, Arabie saoudite

### RESPONSABLE DE LA FORMATION

- Nom, prénom : docteur Zaben Mahmoud Ezzaben
- Corps et grade : maître de conférences
- Discipline principale enseignée : droit civil, droit des biens
- Formation : Doctorat, faculté de droit, Université Hassen 2, Maroc

### RÉSULTATS DES ACCRÉDITATIONS ANTÉRIEURES ET SYSTÈME QUALITÉ MIS EN PLACE

Le master Droit privé a fait l'objet d'une précédente évaluation par le Hcéres en mars 2017, ayant conduit à une décision d'accréditation pour cinq ans sans condition, datée du 20 mars 2017. Le rapport d'accréditation formulait trois recommandations :

- Développer l'ouverture à l'international, par un renforcement de l'apprentissage des langues étrangères, une intégration d'enseignements de droit comparé au cursus ainsi que par la mise en place de programmes d'échanges d'étudiants et d'enseignants ainsi que de partenariats avec des établissements étrangers.
- Développer l'équipe enseignante, par un accroissement et une diversification des recrutements et des invitations de professeurs étrangers.
- Renforcer l'incitation à la recherche pour le corps enseignant, par exemple par des mécanismes de décharges de service ou de primes ou encore en mettant en place des projets collectifs (colloques, rapports...).

La Faculté de droit attache une attention particulière au contrôle qualité de ses formations. Diverses instances ont été instituées pour opérer ce contrôle, dont la charge repose plus particulièrement sur un comité de vérification de la stratégie de la Faculté de droit, chargé de la politique qualité, renforcé par une unité d'assurance qualité, présentée comme une structure de suivi et d'appui des projets d'évaluation et d'accréditation internationales. Ces deux instances sont composées de membres de la Faculté. D'autres comités plus spécifiques complètent le dispositif, notamment le comité de révision du plan étude programme du master Droit privé et le comité consultatif des programmes de formation.

Le processus d'autoévaluation de la formation a été réfléchi et a été placé sous la responsabilité d'un rapporteur général du dossier d'auto-évaluation et conseiller du projet d'évaluation et d'accréditation. La démarche qui tend dans le cas de la présente formation à renouveler l'accréditation déjà obtenue en 2017, repose sur une volonté d'excellence mais aussi d'inscription et de visibilité dans le paysage universitaire international.

### MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MIS À DISPOSITION DE LA FORMATION

L'Arab East Colleges (AEC) dispose d'un campus autonome installé à la sortie nord de Riyad. Le campus est composé d'un seul bâtiment construit en 2010 d'une superficie de 18 000 m<sup>2</sup>, divisé en deux parties pour accueillir séparément les étudiants et les étudiantes. Un projet de construction de deux bâtiments additionnels est en cours. Les locaux offrent de bonnes conditions de travail aux étudiants et aux enseignants. L'établissement dispose de moyens administratifs et pédagogiques importants.

Le bâtiment comprend deux grands amphithéâtres (un dans chaque partie, pour les hommes et pour les femmes) des salles de conférences et d'événements, des salles d'enseignement, des studios de visioconférences, des laboratoires informatiques, deux bibliothèques (une dans chaque partie, pour les hommes et pour les femmes) communiquant entre elles, une salle d'audience qui permet aux étudiants en droit de simuler des procès, également utilisée pour les activités de la clinique juridique. Les salles de cours, d'informatique et les bibliothèques sont toutes équipées d'outils modernes : équipements informatiques, tableaux interactifs, projecteurs, hauts parleurs, Internet haut débit. Une attention particulière semble portée aux exigences en matière de santé (équipements sportifs et de loisirs) et de sécurité, ainsi qu'à l'adaptation aux personnes ayant des besoins spéciaux. Le master Droit privé partage les salles de cours avec les autres formations dispensées par l'établissement. Le bâtiment comporte également des bureaux individuels pour les enseignants et le personnel administratif.

Le nombre d'enseignants/enseignants-chercheurs intervenant dans le master Droit privé est de 15, soit 13 hommes et 2 femmes, tous à plein temps à la Faculté. La plupart enseignent à la fois en bachelor et en master (l'effectif total de la Faculté est de 21 enseignants permanents). Les enseignants masculins ont le grade de professeur (3), maître de conférences (4) ou maître-assistant (6). Les deux enseignantes féminines ont le grade de maître-assistante. Plusieurs enseignants sont saoudiens mais la majorité est encore étrangère, originaire de pays arabophones (Egypte, Liban, pays du Maghreb). L'équipe administrative est composée d'environ 80 personnes ; elle est presque intégralement mutualisée avec les autres formations dispensées par l'établissement, en droit mais aussi dans les deux autres facultés. Le droit est la filière la plus importante en nombre d'étudiants.

Conformément à la législation du pays, l'enseignement des hommes et des femmes est séparé. Une attention particulière est portée au traitement équitable des étudiants et des étudiantes : les locaux réservés aux femmes, au sein desquels elles peuvent évoluer sans avoir à respecter les usages vestimentaires locaux, sont en tous points identiques aux locaux de leurs homologues masculins (étant précisé que les étudiantes peuvent accéder aux locaux non exclusivement féminins, dans le respect des usages vestimentaires, ce qu'elles semblent peu enclines à faire). L'AEC a été précurseur dans la création d'un dispositif qui permet aux étudiantes de suivre et de participer aux mêmes cours que leurs homologues masculins sans être vues d'eux, et qui semble assez performant (miroirs sans tain, claustres). Les étudiantes peuvent rencontrer individuellement leurs enseignants masculins. Elles suivent également certains cours ou conférences qui leur sont réservés, dispensés par des enseignantes (les enseignantes n'enseignent jamais aux étudiants) et des conférencières. Le comité a pu visiter les deux sections du bâtiment et n'a pas constaté de différence entre les deux. Il est à noter que les évolutions en cours dans le Royaume conduisent à autoriser progressivement une forme de mixité. Une réflexion existe au sein de l'AEC quant à la stratégie à mener en la matière. En effet, certaines étudiantes indiquent préférer un enseignement non mixte dans lequel elles se sentent plus à l'aise, en sorte que l'offre d'un enseignement non mixte performant pourrait constituer un élément distinctif attractif de l'AEC.

Les bibliothèques sont des lieux de travail agréables. Le fonds documentaire en droit a été beaucoup étoffé ces dix dernières années (de six à treize mille ouvrages environ) ; il est constitué presque exclusivement d'ouvrages en langue arabe (qui est la langue d'enseignement au sein de la Faculté). Les bibliothécaires travaillent en étroite interaction avec les enseignants, pour mieux cerner les besoins documentaires. Il existe une bibliothèque numérique, qui permet d'accéder à des ouvrages et des revues en ligne : la Faculté de droit est affiliée à la bibliothèque numérique saoudienne (qui fournit environ 120 bases de données). L'accès aux ressources en langues étrangères, sans être inexistant, paraît limité. Les mémoires de recherche des étudiants sont reliés et disponibles au public.

## EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET LEUR TYPOLOGIE SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

**Tableau des effectifs étudiants en master Droit privé**

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Hommes	68	76	74	60	97
Femmes	28	26	31	35	59
<b>Total inscrits</b>	<b>96</b>	<b>102</b>	<b>105</b>	<b>95</b>	<b>156</b>

Nb. Les effectifs sont stables sur la période étudiée et sont composés d'étudiants saoudiens (seuls 2 étudiants non saoudiens ont suivi la formation), pour la plupart en activité professionnelle.

**Tableau des diplômés du master Droit privé**

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Hommes	46	49	81	82
Femmes	20	37	27	30
<b>Total admis</b>	<b>66</b>	<b>86</b>	<b>108</b>	<b>112</b>

Nb. Le nombre des étudiants validant leur master est en hausse, sachant que certains étudiants peuvent le valider en 2 ans ou plus selon le nombre de matières qu'ils suivent par semestre.

## II. PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'Arab East Colleges est un établissement d'enseignement supérieur privé fondé en 2008. Il constitue l'un des 38 établissements d'enseignement supérieur privé du Royaume, outre les 29 établissements publics. Si l'Arab East Colleges n'a originellement été créé que pour proposer uniquement des formations au niveau master (actuellement 12 programmes dans diverses disciplines) afin de répondre à une forte demande nationale, il compte désormais des formations de niveau licence, dont un bachelor Droit. Le master Droit privé constitue ainsi l'un des débouchés possibles (avec le master Droit public) pour les licenciés en droit de l'établissement. Il faut cependant souligner qu'à l'heure actuelle, une infime minorité de licenciés poursuit en master au sein de la Faculté (sur la centaine de diplômés de la première promotion du bachelor, seuls trois étudiants ont poursuivi en master, dont deux en master de droit privé) ; la plupart des licenciés intègrent directement le monde professionnel. La formation admet donc principalement des candidats non titulaires d'une licence ou d'un bachelor en droit, à savoir des praticiens du droit (avocats ou juges formés ailleurs, notamment à la charia) ou des diplômés de master ou de doctorat d'autres disciplines (charia, économie, etc.). Un dispositif de mise à niveau, dont la réussite conditionne l'admission, est imposé à ces étudiants non licenciés en droit.

Créée en 2008 et opérée effectivement depuis 2010, initialement rattachée à un *College of Graduate Studies* mais désormais rattachée à la Faculté de droit de l'Arab East Colleges (instituée dans sa forme actuelle le 30/12/2019), la formation est placée sous la responsabilité d'un département de droit privé (composant, avec le département de droit public, la Faculté). Son positionnement stratégique est pour l'heure essentiellement local ou régional, les objectifs affichés étant de répondre aux besoins du marché de l'emploi local ainsi qu'aux besoins de la société saoudienne, tout en épousant la « Vision 2030 » du Royaume. Il s'agit d'une formation généraliste à dominante Droit des affaires visant à délivrer des compétences juridiques de haut niveau à des étudiants ayant vocation à intégrer le marché du travail saoudien ou à monter en compétences afin d'évoluer professionnellement. La grande majorité des étudiants inscrits exerce déjà une activité professionnelle en Arabie saoudite dans un domaine juridique ou non.

Pédagogiquement, la formation répond aux standards d'une formation de master avec une organisation sur deux années et en quatre semestres. Elle comporte deux parcours généralistes : un parcours Modules et un parcours Mémoire. Les trois premiers semestres constituent un tronc commun ; le choix du parcours se fait à l'issue du semestre 3, l'accès au parcours Mémoire n'étant pas de droit et supposant que l'étudiant ait obtenu une certaine moyenne et des recommandations professorales. La répartition des étudiants entre les parcours semble relativement équilibrée, étant précisé que les chiffres des inscriptions annuelles ne sont pas forcément parlants car les étudiants du parcours Mémoire ont jusqu'à un an à l'issue de leur semestre 4 pour finaliser leur mémoire de recherche, ce qui peut les conduire à se réinscrire.

Les deux parcours sont composés de 42 unités d'enseignement (UE), la différence résidant essentiellement dans la rédaction (ou non) d'un mémoire de recherche, prévue dans le seul parcours Mémoire. Chaque semestre est composé de 3 à 4 cours de 45h chacun. La formation s'organise sur deux jours pendant 17 semaines, avec 6h de cours par jour entre 16h et 22h. Cette organisation est conçue pour s'adapter à la situation d'emploi dans laquelle se trouve l'écrasante majorité des étudiants. La formation est dispensée exclusivement en présentiel.

La formation, comme les autres formations juridiques proposées par l'AEC, tire sa singularité et son attractivité au niveau national de plusieurs éléments : la langue d'enseignement est presque exclusivement l'arabe ; le droit est enseigné en prenant en considération son articulation avec le droit religieux (charia) ; le corps enseignant jouit d'une très bonne réputation ; l'établissement et la formation sont reconnus par le monde socio-économique et l'employabilité des diplômés est bonne.

## III. COMPOSITION DU COMITÉ D'EXPERTS

Le comité était présidé par **Jean-Pierre Ferrand**, maître de conférences habilité à diriger des recherches, Aix-Marseille Université

Ont participé à cette évaluation :

- **Sandrine Clavel**, professeur des universités, Université de Versailles Saint-Quentin
- **Philippe Lagrange**, professeur des universités, Université de Poitiers
- **Derek El Zein**, maître de conférences habilité à diriger des recherches, Université Paris Cité
- **Nawal Daffeur**, postdoctorante, Université de Poitiers

Le Hcéres était représenté par le professeur **Evelyne Lande**, conseillère scientifique au sein du département Europe et International du Hcéres.



## IV. VISITE SUR SITE

- Date de la visite : du 15 au 17 octobre 2023
- Résumé du déroulement et personnes rencontrées : Le comité a pu rencontrer plusieurs panels (61 personnes) au cours de ces trois jours présentés dans le tableau ci-après.

### Dimanche 15 octobre

horaire	Session	Participants
08h00	Rencontre avec le Recteur de AEC	Recteur de l'AEC
08.15 - 9.30	<b>Rencontre institutionnelle</b> Présentation de la Faculté de droit, de ses formations et de son autoévaluation	Doyen de la Faculté de droit, directeur des études, directeurs des trois formations évaluées, rapporteur général du dossier de l'autoévaluation
9.30 - 10.30	<b>Assurance qualité (entretien commun aux trois formations)</b>	Coordinateur de l'unité assurance qualité, directeur du département de droit public, directeur département de droit privé, rapporteur général du dossier d'autoévaluation
10.40 - 11.40	<b>Rencontre avec les responsables du bachelor</b>	Coordinateur du bachelor, responsable des cliniques juridiques, coordinatrice encadrement pédagogique niveau bachelor, responsable unité admission et inscription, directeur du département droit public, directeur département droit privé, rapporteur général du dossier d'autoévaluation
14.00 - 15.00	<b>Enseignants du bachelor Droit</b>	Panel représentatif de six enseignants et enseignants-chercheurs de la formation
15.00 - 16.00	<b>Étudiants du bachelor Droit</b>	Panel représentatif de six étudiants de la formation
16.10 - 18.00	<b>Visite du campus</b>	Fonds documentaire, équipement informatique, salle de travail en groupe, salles de cours et amphî, salles pour la vie étudiante, bureaux des enseignants, etc. Le comité est accompagné par le responsable informations et relations publiques.

### Lundi 16 octobre

Horaire	Session	Participants
08.00 - 9.00	<b>Rencontre avec le responsable du master Droit public</b>	Directeur département Droit public, coordinatrice assurance qualité formation master Droit public, responsable comité travaux et mémoires de recherches, responsable unité admission et inscription, rapporteur département Droit public
09.10 - 10.10	<b>Enseignants du master Droit public</b>	Panel représentatif de six enseignants-chercheurs de la formation
10.20 - 11.20	<b>Étudiants du master Droit public</b>	Panel représentatif de six étudiants de la formation
11.40 - 12.40	<b>Partenaires académiques (entretien commun pour les 3 formations)</b>	Panel des partenaires nationaux et/ou internationaux : King Saoud University, Saudi Bar Association, National Society for Human Rights

### Mardi 17 octobre

Horaire	Session	Participants
08.00 - 9.00	<b>Rencontre avec le responsable du master Droit privé</b>	Directeur du département Droit privé, rapporteur département Droit privé, responsables unité admission et inscription
09.10 - 10.10	<b>Enseignants du master Droit privé</b>	Panel représentatif de six enseignants-chercheurs de la formation
10.20 - 11.20	<b>Étudiants du master Droit privé</b>	Panel représentatif de six étudiants de la formation
11.40 - 12.40	<b>Alumni et employeurs (entretien commun pour les 3 formations)</b>	Panel représentatif de trois <i>alumni</i> non enseignants et de trois employeurs
16.00-17.00	<b>Session de clôture</b> (dernières questions/réponses sur les trois formations, pas de restitution)	Doyen de la Faculté de droit, directeur des études, directeurs des 3 formations évaluées, rapporteur général du dossier d'autoévaluation

- Coopération de la formation et de l'établissement à accréditer : l'établissement a pleinement donné accès aux espaces et a répondu à l'ensemble des interrogations du comité.
- Problèmes éventuels : aucun.

## V. ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTERISATION DE LA FORMATION

**Se donnant pour objectif de délivrer « des compétences juridiques de haut niveau en dispensant une formation juridique en harmonie avec les évolutions juridiques contemporaines, afin de répondre aux exigences du marché du travail » local et aux besoins de la société saoudienne, le master Droit privé épouse la stratégie de la Faculté de droit et de l'établissement au-delà de la « Vision 2030 » du Royaume pour la société saoudienne.**

Il s'agit de former des professionnels saoudiens compétents et/ou permettre la montée en compétence des nombreux saoudiens exerçant déjà une activité professionnelle. La création de la Faculté de droit hébergeant désormais la formation de master (auparavant rattachée au Collège des études appliquées) ainsi que la création du bachelor Droit au sein de cette même Faculté sont des évolutions particulièrement pertinentes dans la démarche de constitution d'un cursus d'études juridiques solide.

Le caractère relativement généraliste de la formation, que traduisent les matières enseignées, semble correspondre aux besoins en formation d'un pays qui a inscrit dans sa « Vision 2030 » l'objectif de « former des générations futures talentueuses » mais qui souffre encore d'un déficit de compétences juridiques. En effet, l'équipe pédagogique reste en grande partie composée d'enseignants provenant d'autres pays arabophones. La formation doit également composer avec la nature très spécifique du régime juridique du Royaume d'Arabie saoudite, dans lequel la charia joue un rôle essentiel. Elle s'attache donc à transmettre les bases fondamentales du droit privé qui s'est beaucoup développé dans le Royaume au cours de ces dernières années, en envisageant leur articulation avec la charia qui n'est pas enseignée en tant que telle. Il s'agit d'une des caractéristiques de la formation.

L'évolution de la société et de l'économie saoudienne, traduite dans la « Vision 2030 » du Royaume, induit cependant un besoin de spécialisation dont l'AEC semble avoir pris la mesure. L'ouverture d'un parcours Gouvernance des sociétés commerciales est programmée pour la rentrée 2024. D'autres projets sont discutés, autour du droit de la propriété intellectuelle, du droit du travail, du droit de l'arbitrage ou encore du droit du sport mais ils ne sont pas encore actés, ni dans leur principe ni dans leurs modalités (parcours de master ou formations courtes de type diplôme de spécialité). Ces orientations sont particulièrement pertinentes, au regard de la stratégie de l'établissement comme de la politique du Royaume.

**L'ouverture internationale de la formation peut progresser, étant aujourd'hui essentiellement limitée aux pays voisins arabophones.** Cette situation est toutefois compatible avec la politique de la formation et de l'établissement, s'expliquant en partie par leur objectif axé sur le marché du travail local et par la situation d'emploi de la majorité des étudiants. Des évolutions sont à prévoir à l'avenir pour que la formation s'adapte aux changements de la politique nationale, de plus en plus tournée vers l'international. Les porteurs de la demande d'accréditation en sont conscients et expriment leur volonté de mettre en place un plan d'internationalisation sur la période 2022-2027, lequel n'a pas été véritablement explicité.

**La formation bénéficie d'un adossement à la recherche qui semble s'être considérablement renforcé depuis la précédente évaluation.** Les enseignants du master Droit privé sont des chercheurs qui publient régulièrement et jouissent d'une bonne réputation dans le Royaume. L'établissement déploie des politiques incitatives pour les encourager à travailler sur des thèmes jugés pertinents et en phase avec sa stratégie (par exemple l'intelligence artificielle). Un centre de recherches a été créé depuis la précédente évaluation, ce qui est un point positif même si les fonctions, le fonctionnement et l'activité concrète de ce centre n'ont pas été explicités et ne semblent pas centraux.

Les liens entre formation et recherche sont manifestes : les travaux de recherche constituent, pour les étudiants, une dimension essentielle de leur apprentissage, et cela même pour les étudiants n'ayant pas opté pour le parcours Mémoire.

**Les interactions avec le monde socio-économique sont nombreuses.** Elles le sont tout d'abord en raison de la situation d'emploi de la majorité des étudiants. Des liens existent avec leurs employeurs, qui encouragent leur projet de rejoindre l'AEC pour suivre la formation de master Droit privé. L'activité professionnelle des étudiants suscite également des échanges entre le monde professionnel et le monde académique : les problématiques rencontrées par les étudiants dans leur vie professionnelle nourrissent leur formation universitaire ainsi que la réflexion des enseignants-chercheurs. L'établissement a noué des partenariats avec le barreau d'Arabie saoudite ainsi qu'avec d'autres structures telles que des associations. La formation a cependant assez peu

recours à des intervenants extérieurs, issus du monde socio-économique, pour dispenser ses enseignements. Ce constat est à nuancer car il semble que plusieurs enseignants aient également une activité dans la pratique juridique. Finalement, une structure telle que le « comité de services de la société civile » a pour mission d'organiser des événements impliquant différents acteurs socio-économiques, au niveau national et international. L'établissement a également des partenariats avec d'autres universités saoudiennes qui permettent notamment des participations croisées d'enseignants aux formations et aux soutenances de mémoire.

**La politique de la formation est en phase avec celle de l'établissement et du Royaume, et ses caractéristiques sont elles-mêmes cohérentes avec cette politique. D'importants efforts ont été entrepris pour assurer l'adossement à la recherche. Les interactions avec le monde socio-économique sont réelles et effectives. La démarche de spécialisation, déjà initiée, doit être encouragée et développée. La volonté d'ouverture internationale, qui intègre progressivement la politique de l'établissement, appellera des évolutions dont la nécessité semble identifiée par les responsables.**

## DOMAINE 2 : L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

**La structure de la formation est classique pour un programme de master et apparaît donc *a priori* adaptée. Les cours proposés sont en cohérence avec l'orientation du master plutôt tournée vers le droit des affaires.** Il existe une forme de progressivité dans la spécialisation, qui permet aux étudiants de revoir leur orientation à l'issue du semestre 1 (passerelle vers le master Droit public et inversement). Il est également possible pour les étudiants ayant opté pour le parcours Mémoire, s'ils ne parviennent pas à finaliser leur travail de recherche, de revenir vers le parcours Modules.

On peut cependant questionner le caractère optimal de l'équilibre entre recherche et pratique dans les méthodes pédagogiques. Le choix a été fait de mettre l'accent sur une formation par la recherche. Sans remettre en cause cette orientation qui correspond en partie aux attentes d'une formation de master, on pourrait souhaiter que la dimension pratique de la formation soit plus investie, la majorité des étudiants ayant pour projet d'intégrer le monde socio-économique ou de poursuivre leurs activités professionnelles et d'évoluer dans celles-ci. Cela est d'autant plus vrai que pour l'heure, l'établissement ne permet pas aux étudiants de poursuivre en doctorat, même si un projet d'école doctorale est en discussion. L'enseignement de la pratique juridique tout comme l'enseignement par la pratique juridique, sans être totalement absents, constituent une part relativement faible de la formation. Il n'y a pas de véritable politique de stages, ceux-ci étant facultatifs et plutôt réalisés au niveau bachelor lorsqu'ils le sont. La situation d'emploi de la majorité des étudiants ne constitue pas une véritable justification à cette absence de politique de stages, car beaucoup de ces étudiants en situation d'emploi n'exercent pas des fonctions juridiques ou judiciaires et pourraient donc bénéficier d'une véritable expérience de la pratique du droit.

**Les méthodes d'enseignement sont diversifiées :** cours, conférences et quelques enseignements pratiques sous la forme d'un enseignement clinique lequel consiste en des cours théoriques sur des sujets pratiques tels que la rédaction d'actes par exemple. Une des grandes forces de la formation réside dans l'organisation du travail en petits groupes (une douzaine d'étudiants au maximum). Le rythme et l'organisation des enseignements sont conçus pour permettre aux étudiants de combiner leurs études avec un emploi. L'assiduité à tous les cours est obligatoire et vérifiée.

La réussite des étudiants repose principalement sur l'existence d'un suivi pédagogique individuel, chaque étudiant se voyant affecter un enseignant référent lors de son intégration au programme. L'effort porté sur la formation des enseignants, ainsi que le ratio étudiants/enseignants rendent ce dispositif convaincant. L'encadrement des mémoires de recherche apparaît particulièrement sérieux, caractérisé là encore par un suivi régulier.

Une attention renforcée est portée aux étudiants intégrant la formation avec un bagage juridique insuffisant, un dispositif spécifique étant mis en place pour assurer leur mise à niveau : le *Law supplementary programme*, qui doit être validé pour intégrer le master, dure environ un semestre et s'organise autour de cinq cours fondamentaux de quinze heures chacun. Il est réputé exigeant.

De façon un peu surprenante eu égard à la proportion d'étudiants en formation continue, il n'existe pas de formation à distance ni de modules de *e-learning*, alors même que des moyens très conséquents ont été dédiés à l'informatisation. Même si l'on peut comprendre et adhérer à la préférence portée à la formation en présentiel, d'autant que l'organisation du cursus est adaptée pour faciliter l'assiduité des étudiants, ces outils de *e-learning* pourraient constituer un complément pédagogique pertinent dans certains cas. En particulier, l'apprentissage des langues étrangères, actuellement absent, pourrait bénéficier de tels dispositifs.

**L'ingénierie de la formation semble peu propice à l'ouverture internationale, en tout cas au-delà des pays arabophones.** Elle ne prévoit aucun enseignement des langues étrangères et n'offre pas d'outils à cet effet (labo de langue). Elle ne propose pas ou peu d'enseignements en langue étrangère (un seul cours optionnel proposé en anglais). L'enseignement en langue arabe, qui paraît constituer un élément distinctif et attractif de l'établissement et plus spécifiquement de la formation, n'exclurait pourtant pas que des dispositifs soient mis en place pour inciter les étudiants à acquérir des compétences linguistiques et pour les accompagner dans cette démarche. Aucune incitation et aucune aide à la mobilité des étudiants ne paraît être déployée. Ce dernier constat doit cependant être nuancé en rappelant que plus des trois quarts des étudiants se trouvent en situation d'emploi effectif en Arabie saoudite, ce qui peut rendre leur mobilité difficile voire non désirée. Il existe peu d'accords de coopération internationale (un avec la Sorbonne, qui se traduit principalement par des interventions ponctuelles d'un professeur ; deux avec l'Egypte, sans que leur nature et leur effectivité soient clairement explicitées), et très peu d'invitations de professeurs étrangers. La dimension comparatiste semble en revanche inscrite dans les enseignements, favorisée par l'importante proportion dans le corps enseignant de professeurs venant d'autres pays arabophones.

**La cohérence de la formation avec les besoins de son environnement socio-économique local est assurée par une attention portée à l'articulation des savoirs juridiques délivrés avec le droit musulman (charia) ainsi que par une ouverture effective sur la société saoudienne (club culturel, comité des activités sociales et du volontariat).**

Le rythme et l'organisation des enseignements sont conçus pour faciliter l'assiduité des nombreux étudiants en situation d'emploi. La formation fait preuve d'écoute à l'égard des besoins du monde socio-économique ; à titre d'exemple, le projet de création du parcours Gouvernance des sociétés commerciales au sein du master est né du partenariat noué avec le barreau d'Arabie saoudite. En revanche, ainsi qu'il a déjà été signalé, la formation n'a pas mis en place une véritable politique des stages, qui aurait pourtant du sens.

**L'organisation pédagogique de la formation est conforme aux standards, adaptée aux objectifs que la Faculté de droit s'est donnés en lien avec la politique du Royaume, et conçue en cohérence et en interaction avec l'environnement socio-économique local. Une attention particulière est attachée à la réussite des étudiants. L'effort important porté sur la formation tout au long de la vie pourrait se prolonger par le développement de dispositifs de formation à distance aujourd'hui inexistantes. La formation à et par la pratique du droit pourrait être renforcée. L'absence d'internationalisation constitue un point faible.**

## DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITE, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

**Le nombre d'inscrits est relativement stable, autour d'une centaine d'étudiants inscrits sur les deux années.** Après une légère baisse en 2022/2023 (94 inscrits), les inscriptions sont reparties à la hausse en 2023/2024 (156 inscrits). Les échanges avec le panel étudiant révèlent que l'établissement jouit d'une attractivité liée à la réputation de son corps dirigeant et enseignant, ainsi qu'à ses relations étroites avec le monde socio-économique. Il bénéficie de la confiance des employeurs locaux, ce qui favorise son attractivité auprès des personnes en situation d'emploi souhaitant intégrer une formation de master. Si la politique de communication externe semble relativement discrète, la formation bénéficie d'un bouche-à-oreille apparemment favorable. Elle ne connaît pas de difficultés de recrutement. Les étudiants indiquent avoir eu un accès facile à l'ensemble des informations nécessaires préalablement à leur décision de s'inscrire dans la formation. Différents documents de référence sont accessibles, incluant des informations importantes telles que le régime des études, le montant des droits d'inscriptions, les procédures et conditions d'admission et d'inscription. Les modalités de recrutement sont clairement définies.

**Le nombre annuel de diplômés est connu, ventilé en fonction du parcours suivi, Mémoire ou Modules, et du genre de l'étudiant. Les taux de réussite tout comme les taux de passage de la première à la deuxième année ne sont en revanche pas accessibles, en raison de l'organisation de la formation en modules pouvant être capitalisés.**

Le conseil des diplômés vise à renforcer les liens entre la Faculté et les étudiants diplômés. Un réseau *alumni* permet également de maintenir ce lien, et de créer des interactions entre étudiants diplômés et étudiants inscrits. Les diplômés sont informés des événements organisés au sein de la Faculté ; la persistance des échanges entre l'AEC et ses diplômés est favorisée par le maintien d'une adresse électronique de l'établissement pour chaque diplômé, ce qui participe également de la visibilité de l'AEC.

**Des structures existent pour assurer le suivi des diplômés, mais la formation a communiqué peu de données chiffrées sur ce point.** La grande majorité des étudiants se trouvant en situation d'emploi avant même d'intégrer le master, le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation ne semble pas constituer une donnée essentielle. La question de l'évolution professionnelle des diplômés apparaît bien plus pertinente, mais elle peut difficilement être mesurée de façon purement quantitative. Un suivi de cohortes, destiné à mesurer les évolutions de postes ou de salaires consécutifs à l'obtention du diplôme de master, pourrait toutefois s'avérer intéressant. Le taux d'insertion professionnelle des femmes diplômées mériterait une attention particulière.

**L'attractivité de la formation, la réussite de ses étudiants et leur positionnement sur le marché de l'emploi apparaissent bonnes voire très bonnes, mais il faut souligner que cette appréciation est principalement fondée sur les données et les appréciations qualitatives collectées lors de la visite sur site. Le suivi du devenir des diplômés semble relever de la démarche empirique plus que d'un suivi de cohortes systématique. Un tel suivi pourrait pourtant s'avérer pertinent, pour mesurer les taux d'insertion professionnelle des étudiants ne se trouvant pas en situation d'emploi pendant la durée de la formation, et pour mesurer les évolutions professionnelles postérieures à l'obtention du diplôme, pour les étudiants se trouvant déjà en situation d'emploi pendant le temps de la formation. Le sujet de l'insertion professionnelle des femmes diplômées justifierait une attention spéciale.**

#### DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMELIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

**L'équipe pédagogique a été substantiellement renforcée (de 6 à 15 enseignants) depuis la précédente évaluation par le Hcéres, conformément à la recommandation 2 du rapport d'évaluation ; le constat est cependant à nuancer s'agissant des enseignantes (de 1/6 à 2/15).** Numériquement, cet effectif est désormais tout à fait satisfaisant au regard du nombre d'inscrits. Le niveau de qualification des enseignants semble très bon. Un mécanisme d'évaluation par les pairs est mis en place, prenant en considération différents critères tous pertinents. Les enseignants sont accompagnés administrativement et profitent de dispositifs de formation. La charge horaire de travail est précisée dans le dossier (14h pour les professeurs, 16h pour les maîtres de conférences et 16h pour les maîtres assistant). L'importance du suivi individuel des étudiants incombant aux enseignants ne semble pas constituer un obstacle au développement de leur activité de recherche. L'équipe pédagogique n'intègre pas formellement d'intervenants extérieurs, mais d'une part un certain nombre d'enseignants exercent ou ont exercé en parallèle des fonctions professionnelles (par exemple juge), d'autre part le système des « cliniques juridiques » est organisé autour de l'intervention ponctuelle, sur des sujets pratiques identifiés venant compléter le cours, d'intervenants extérieurs issus du monde professionnel (par exemple pour les actes de procédure, intervention d'un avocat). Les responsables de la formation et leurs tâches respectives sont clairement identifiés.

**Le renforcement de l'équipe pédagogique fait apparaître un taux d'encadrement très satisfaisant, que rendent indispensables les modalités pédagogiques adoptées (suivi individuel des étudiants, travail en petits groupes, suivi étroit de travaux de recherche).** A cet égard, les projets de diversification des parcours discutés au sein de la formation appellent une attention particulière à la soutenabilité de l'offre de formation ; ils devront s'accompagner de nouveaux recrutements. Les enseignants-chercheurs bénéficient de formations. Les moyens matériels apparaissent particulièrement satisfaisants.

**Un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est institué et obligatoire (l'accès aux résultats est conditionné par la réalisation effective de l'évaluation).** Il est complété par de nombreuses enquêtes de satisfaction menées auprès des enseignants, des étudiants et du personnel administratif, portant sur des sujets très divers (qualité des installations, qualité du fonds documentaire...). Plus généralement, les enseignants et les étudiants semblent être parties prenantes des réflexions menées pour améliorer la formation. Les divers éléments recueillis qui viennent d'être décrits sont ensuite intégrés dans une démarche qualité détaillée ci-après.

**La formation bénéficie d'un pilotage structuré, adossé à une démarche qualité solide.** Le pilotage repose sur deux instances spécifiques, venant compléter l'action des instances de la Faculté (doyen, conseil de Faculté, conseil de département, comité de vérification de la stratégie) : le comité de révision du plan étude programme du master Droit privé, et le comité consultatif des programmes de formation. Le second est composé de membres internes mais aussi de membres extérieurs à la Faculté, issus d'autres établissements et de la société saoudienne. L'un et l'autre sont chargés de proposer et de mettre en œuvre les évolutions du programme. Ces instances peuvent, à cet effet, se reposer sur une démarche qualité impressionnante, fondée sur des indicateurs nationaux de performance dont la liste fournie permet d'apprécier la pertinence. A cela s'ajoute un programme de comparaison externe, mené en partenariat avec une autre université. Les étudiants

bénéficient d'une information complète et régulière, avant et pendant leur cursus, s'appliquant tant aux questions administratives et pédagogiques qu'aux questions d'éthique universitaire. Les processus d'évaluation des étudiants sont clairement organisés et publiés. Des dispositifs anti-fraude et anti-plagiat ont été mis en place, et sont assortis d'un régime disciplinaire.

**Le renforcement de l'équipe pédagogique doit être salué. Les moyens matériels et humains sont actuellement tout à fait satisfaisants ; le développement envisagé de nouveaux parcours impliquera toutefois nécessairement un accroissement de ces moyens. La place des enseignants issus du monde professionnel et de la société civile pourrait être renforcée, dans une formation à vocation pratique et professionnalisante. Le pilotage et la démarche qualité apparaissent très solides, même si les dispositifs, par leur nombre et leur enchevêtrement, peuvent sembler parfois excessivement lourds et complexes.**

## VI. CONCLUSION

Ouvert en 2008, le master Droit privé s'inscrit depuis 2019 dans la Faculté de droit qui propose un cursus juridique désormais inscrit dans la continuité d'un bachelor Droit créée en 2018. Si à l'heure actuelle les étudiants diplômés du bachelor sont très peu nombreux à poursuivre en master Droit privé (2/38 diplômés de la première promotion de bachelor) ou droit public (1/38), ils pourraient constituer, à l'avenir, un vivier précieux pour ces formations, ce qui imposerait d'envisager un *continuum* qui pour l'heure fait défaut. Actuellement, la grande majorité des inscrits exerce déjà une activité professionnelle, et intègre la formation sans être passé par le bachelor Droit.

Le pilotage de la formation est particulièrement structuré et repose sur une démarche qualité très solide, quoiqu'un peu lourde. L'équipe pédagogique a été considérablement renforcée, conformément aux recommandations du précédent rapport d'évaluation du Hcéres. Elle est actuellement constituée d'enseignants en nombre suffisant, réputés localement, et déployant une véritable activité de recherche. La Faculté pourrait cependant trouver intérêt à soutenir une stratégie de recherche collective un peu plus visible. Les moyens matériels sont tout à fait satisfaisants.

La politique de la formation est en phase avec celle de l'établissement et du Royaume : la formation est conçue pour répondre aux attentes du marché du travail saoudien, et semble remplir à cet égard son rôle, même si le devenir des diplômés est peu décrit dans le dossier d'autoévaluation. Un conseil de perfectionnement intègre des membres du monde socio-professionnel saoudien. L'organisation pédagogique de la formation est pensée pour permettre aux étudiants en situation d'emploi, majoritaires, de suivre assidument les cours sans sacrifier leur activité professionnelle.

La place de la recherche dans la formation des étudiants est centrale. Le parcours Mémoire incluant un suivi très sérieux du travail de recherche est choisi par un nombre important d'étudiants (en moyenne la moitié); un module de formation à la recherche scientifique est inclus dans les deux parcours ; des conférences scientifiques sont organisées en marge des enseignements. Par contraste, l'approche pratique du droit paraît en retrait, dans le programme comme dans les modalités pédagogiques, ce qui semble étonnant pour une formation à visée pourtant essentiellement professionnelle. Les interactions avec le monde socio-économique sont toutefois réelles et effectives.

La formation connaît un double déficit, de spécialisation et d'internationalisation. Une démarche de spécialisation, visant à mieux adapter la formation aux évolutions du monde socio-économique saoudien, est toutefois d'ores et déjà initiée. L'internationalisation est limitée aux pays arabophones : pas de formation aux langues étrangères ; pas ou peu d'enseignement en langue étrangère ; pas de mobilité entrante et sortante ; pas ou peu d'intervenants étrangers (*visiting professors*) ; des partenariats internationaux en faible nombre (trois) et dont l'effectivité est peu démontrée.

L'attractivité de la formation, la réussite de ses étudiants et leur positionnement sur le marché de l'emploi apparaissent bonnes voire très bonnes, mais le suivi du devenir des diplômés semble relever de la démarche empirique plus que d'un suivi de cohortes systématique.

### POINTS FORTS

- Une formation dispensée par un établissement jouissant d'une solide réputation et répondant aux attentes organisationnelles des étudiants
- Une offre de formation reposant sur un pilotage structuré et une équipe d'enseignement expérimentée
- Des interactions effectives avec le monde socio-économique local, garantes de l'adaptation de la formation et de l'employabilité des diplômés
- Une véritable politique de formation par la recherche

### POINTS FAIBLES

- Une ouverture internationale insuffisante
- Un équilibre entre recherche et pratique juridique perfectible
- Un manque de diversification et de spécialisation des parcours, cependant identifié et en passe d'être réglé
- Un suivi des diplômés encore trop empirique

## RECOMMANDATIONS

L'ouverture internationale devrait être davantage perceptible dans l'organisation de la formation, renforcée et élargie au-delà des pays arabophones, en particulier par l'intégration d'un véritable apprentissage des langues étrangères, le cas échéant par le biais de dispositifs de *e-learning*, l'instauration d'unités d'enseignement optionnelles en langue étrangère, le renforcement de la mobilité des enseignants, entrante (*visiting professors*) comme sortante, le développement des coopérations avec des institutions et des établissements étrangers, notamment des échanges d'étudiants qui pourraient être de très courte durée, pour tenir compte de leur situation d'emploi.

L'équilibre entre recherche et pratique pourrait être optimisé. L'intégration de la recherche dans la formation des étudiants semble tout à fait satisfaisante. Toutefois, les enseignants pourraient être mieux accompagnés dans le développement de leur activité scientifique. Ainsi, les dispositifs d'incitation individuels existants pourraient être complétés par le déploiement d'une dynamique collective au niveau de la Faculté ou du centre de recherches récemment créé, dont l'activité est peu identifiable : définition d'une politique scientifique d'établissement, par l'identification de thèmes de recherche compatibles avec son identité ; organisation d'événements scientifiques fédérateurs. La dimension pratique du droit pourrait être mieux intégrée dans une formation, en développant l'enseignement de la pratique juridique et l'enseignement par la pratique juridique, qui sans être inexistantes paraissent aujourd'hui assez limités. Une véritable politique des stages se justifierait, nonobstant la situation d'emploi d'une majorité d'étudiants. En effet, d'une part un stage juridique n'est pas redondant avec un emploi non juridique, d'autre part la perspective d'une intégration croissante d'étudiants issus du bachelor Droit, sans expérience professionnelle, rendra ces stages nécessaires. Il serait donc pertinent de veiller à ce que les étudiants n'ayant aucune expérience juridique puissent en acquérir une par une mise en situation professionnelle (stage).

Les projets de spécialisation et de diversification, qu'il faut saluer, méritent d'être concrétisés. Si la création d'une formation assez généraliste a pu se justifier il y a quinze ans, dans un contexte de pénurie de formations de master et de croissance rapide du Royaume, le contexte socio-économique a beaucoup évolué. D'un côté, l'offre de master au niveau national semble s'être diversifiée, en sorte que la formation pourrait trouver intérêt à se singulariser par le développement des quelques spécialités ciblées. De l'autre, la politique du Royaume a défini des domaines stratégiques prioritaires, comme le sport ou le tourisme, que la formation pourrait avoir intérêt à investir. Le comité a été informé lors de sa visite que des projets existent en ce sens ; il paraît important de les mener à terme.

Le suivi des diplômés pourrait être amélioré, par la mise en œuvre d'une démarche moins empirique et plus systématique. Pour les étudiants qui ne sont pas en situation d'emploi, ce suivi devrait classiquement mesurer le taux d'insertion professionnelle et la nature des premiers emplois, tandis que pour les étudiants déjà en situation d'emploi, ce suivi devrait tendre à évaluer les progressions de carrière favorisées par l'obtention du diplôme. L'insertion professionnelle des femmes diplômées justifierait une attention spéciale.



## VII. OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

كليات الشرق العربي  
ARAB EAST COLLEGES



Mme la directrice du département Europe et International

HAUT CONSEIL DE L'EVALUATION  
DE LA RECHERCHE ET  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE- HCERES-  
2 rue Albert Einstein - 75013 Paris

Master Droit Privé  
College of Law  
Arab East Colleges  
Arabie saoudite

### OBSERVATION DE L'ETABLISSEMENT

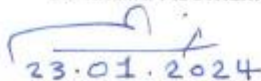
Dans un objectif général d'amélioration continue de ses programmes de formations, l'établissement intègre pleinement les recommandations du Comité d'experts pour le programme de Master en Droit privé et va mettre en place toutes les mesures et mécanismes nécessaires pour remédier les faiblesses soulevées par le Comité d'experts HCERES dans le but d'améliorer son programme de formation dans le futur.

Ainsi, l'établissement vise prochainement à adopter une meilleure stratégie de travail et de fonctionnement afin de répondre aux multiples faiblesses soulevées par le Comité, et aussi apporter des véritables solutions par exemple :

- Créer un équilibre entre recherche et pratique dans les méthodes pédagogiques du programme de formation Master Droit privé
- La concrétisation réelle du volet internationalisation sur la prochaine période 2024-2027 (formation aux langues étrangères ; enseignement en langue étrangère, mobilité entrante et sortante et intervenants étrangers (visiting professors)
- La mise en place de modules de e-learning
- Développer le système de suivi de diplômés.

L'établissement attache une attention particulière aux recommandations du comité HCERES pour un meilleur niveau de la formation de Master en Droit privé.

Dr. Khalid ALOMEIR

  
23.01.2024

Kingdom of Saudi Arabia المملكة العربية السعودية Riyadh 11583 الرياض P.O.Box 53354 ص.ب. Fax +966 11 4555160 فاكس Tel 920003015 هاتف



info@arabeast.edu.sa www.arabeast.edu.sa

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

## DÉCISION D'ACCRÉDITATION

**Master Droit privé**

College of Law

Arab East Colleges

Arabie saoudite

**Mars 2024**

## PORTÉE DE LA DÉCISION D'ACCREDITATION ÉMISE PAR LE HCÉRES

Le Hcéres a fondé son processus d'évaluation sur un ensemble d'objectifs que les formations supérieures doivent poursuivre pour assurer la qualité reconnue en France et en Europe. Ces objectifs sont répartis en quatre domaines communs au référentiel de l'évaluation et aux critères d'accréditation.

La Commission d'accréditation émet un avis relatif à l'accréditation de la formation après instruction du dossier. Le Président du Hcéres prend la décision en s'appuyant sur celui-ci et sur le rapport définitif de l'évaluation de la formation. Cette décision d'accréditation, prise en séance plénière, est le résultat d'un processus collégial et motivé.

La décision prise par le Hcéres relative à l'accréditation des formations correspond à l'attribution, au nom du Hcéres, d'un label à l'entité évaluée.

Cette décision est indépendante des accréditations réalisées par l'Etat français et n'emporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement.

**Décision n° EI-2024-13 portant accréditation du Master Droit privé délivré par le College of Law Arab East Colleges, Arabie saoudite**

**Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération du collège du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation à l'international pour les formations à l'étranger (hors doctorat/PhD) ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° 20230201 – Arab East Colleges du 27 février 2023 passée avec l'Arab East Colleges en vue de l'évaluation puis, le cas échéant, l'accréditation, de trois formations (Bachelor Droit, Master Droit privé et Master Droit public) délivrées par le College of Law l'Arab East Colleges ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 29 février 2024,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Après avoir constaté que le Master Droit privé délivré par le College of Law de l'Arab East Colleges, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

**CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION**

La politique de la formation est en phase avec celle de l'établissement et du Royaume, et ses caractéristiques sont elles-mêmes cohérentes avec cette politique. D'importants efforts ont été entrepris pour assurer l'adossement à la recherche. Les interactions avec le monde socio-économique sont réelles et effectives. La démarche de spécialisation, déjà initiée, doit être encouragée et développée. La volonté d'ouverture internationale, qui intègre progressivement la politique de l'établissement, appellera des évolutions dont la nécessité semble identifiée par les responsables.

**CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION**

L'organisation pédagogique de la formation est conforme aux standards, adaptée aux objectifs que la Faculté de droit s'est donnés en lien avec la politique du Royaume, et conçue en cohérence et en interaction avec l'environnement socio-économique local. Une attention particulière est attachée à la réussite des étudiants. L'effort important porté sur la formation tout au long de la vie pourrait se prolonger par le développement de dispositifs de formation à distance aujourd'hui inexistantes. La formation à et par la pratique du droit pourrait être renforcée. L'absence d'internationalisation constitue un point faible.

**CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION**

L'attractivité de la formation, la réussite de ses étudiants et leur positionnement sur le marché de l'emploi apparaissent bonnes voire très bonnes, mais il faut souligner que cette appréciation est principalement fondée sur les données et les appréciations qualitatives collectées lors de la visite sur site. Le suivi du devenir des diplômés semble relever de la démarche empirique plus que d'un suivi de cohortes systématique. Un tel suivi pourrait pourtant s'avérer pertinent, pour mesurer les taux d'insertion professionnelle des étudiants ne se trouvant pas en situation d'emploi pendant la durée de la formation, et pour mesurer les évolutions professionnelles postérieures à l'obtention du diplôme, pour les étudiants se trouvant déjà en situation d'emploi pendant le temps de la formation. Le sujet de l'insertion professionnelle des femmes diplômées justifierait une attention spéciale.

#### CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le renforcement de l'équipe pédagogique doit être salué. Les moyens matériels et humains sont actuellement tout à fait satisfaisants ; le développement envisagé de nouveaux parcours impliquera toutefois nécessairement un accroissement de ces moyens. La place des enseignants issus du monde professionnel et de la société civile pourrait être renforcée, dans une formation à vocation pratique et professionnalisante. Le pilotage et la démarche qualité apparaissent très solides, même si les dispositifs, par leur nombre et leur enchevêtrement, peuvent sembler parfois excessivement lourds et complexes.

##### Article 2

Le Master Droit privé délivré par le College of Law de l'Arab East Colleges, est accrédité pour une durée de cinq ans à compter de la présente décision.

##### Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- l'ouverture internationale devrait être davantage perceptible dans l'organisation de la formation, renforcée et élargie au-delà des pays arabophones, en particulier par l'intégration d'un véritable apprentissage des langues étrangères, le cas échéant par le biais de dispositifs de e-learning, l'instauration d'unités d'enseignement optionnelles en langue étrangère, le renforcement de la mobilité des enseignants, entrante (visiting professors) comme sortante, le développement des coopérations avec des institutions et des établissements étrangers, notamment des échanges d'étudiants qui pourraient être de très courte durée, pour tenir compte de leur situation d'emploi ;
- l'équilibre entre recherche et pratique pourrait être optimisé. L'intégration de la recherche dans la formation des étudiants semble tout à fait satisfaisante. Toutefois, les enseignants pourraient être mieux accompagnés dans le développement de leur activité scientifique. Ainsi, les dispositifs d'incitation individuels existants pourraient être complétés par le déploiement d'une dynamique collective au niveau de la Faculté ou du centre de recherches récemment créé, dont l'activité est peu identifiable : définition d'une politique scientifique d'établissement, par l'identification de thèmes de recherche compatibles avec son identité ; organisation d'événements scientifiques fédérateurs. La dimension pratique du droit pourrait être mieux intégrée dans une formation, en développant l'enseignement de la pratique juridique et l'enseignement par la pratique juridique, qui sans être inexistantes paraissent aujourd'hui assez limités. Une véritable politique des stages se justifierait, nonobstant la situation d'emploi d'une majorité d'étudiants. En effet, d'une part un stage juridique n'est pas redondant avec un emploi non juridique, d'autre part la perspective d'une intégration croissante d'étudiants issus du bachelor Droit, sans expérience professionnelle, rendra ces stages nécessaires. Il serait donc pertinent de veiller à ce que les étudiants n'ayant aucune expérience juridique puissent en acquérir une par une mise en situation professionnelle (stage) ;
- les projets de spécialisation et de diversification, qu'il faut saluer, méritent d'être concrétisés. Si la création d'une formation assez généraliste a pu se justifier il y a quinze ans, dans un contexte de pénurie de formations de master et de croissance rapide du Royaume, le contexte socio-économique a beaucoup évolué. D'un côté, l'offre de master au niveau national semble s'être diversifiée, en sorte que la formation pourrait trouver intérêt à se singulariser par le développement des quelques spécialités ciblées. De l'autre, la politique du Royaume a défini des domaines stratégiques prioritaires, comme le sport ou le tourisme, que la formation pourrait avoir intérêt à investir. Le comité a été informé lors de sa visite que des projets existent en ce sens ; il paraît important de les mener à terme ;
- le suivi des diplômés pourrait être amélioré, par la mise en œuvre d'une démarche moins empirique et plus systématique. Pour les étudiants qui ne sont pas en situation d'emploi, ce suivi devrait classiquement mesurer le taux d'insertion professionnelle et la nature des premiers emplois, tandis que pour les étudiants déjà en situation d'emploi, ce suivi devrait tendre à évaluer les progressions de carrière favorisées par l'obtention du diplôme. L'insertion professionnelle des femmes diplômées justifierait une attention spéciale.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée sur le site internet du Hcéres.

Fait à Paris, 15 mars 2024

Le président par intérim  
signé  
Stéphane Le Bouler



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcères](https://www.youtube.com/Hceres)